

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

RÉINTÉGRATION DU PERSONNEL DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SECOURS
NON-VACCINÉ GRÂCE À UN PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCÉ - (N° 322)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 28

présenté par
Mme Hamelet

TITRE

À la fin du titre, supprimer les mots :

« grâce à un protocole sanitaire renforcé »

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel visant à mettre le titre de la proposition de loi en conformité avec son dispositif